

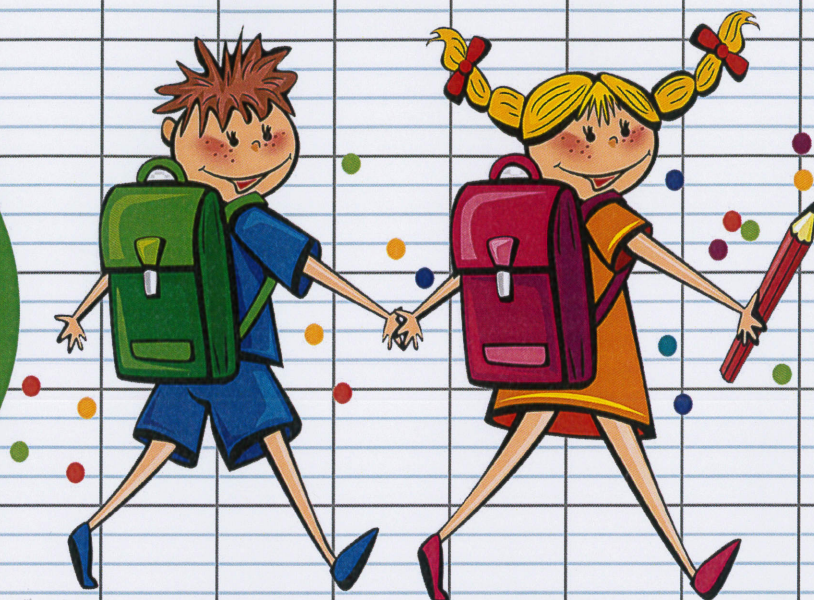
INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2018-2019

Qui ?

- les enfants nés en 2015
*possibilité d'accueillir des
enfants de moins de 3 ans,
selon places disponibles*

- les nouveaux
résidents



étape 1 : J'inscris mon enfant en mairie

Pour l'école de
St-Germain-de-la-Coudre

Inscription à la mairie
lundi de 14h à 17h
mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
mercredi de 9h à 12h
jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Tél. : 02 33 83 24 41

étape 2 : Je rencontre le directeur

Prendre RDV avec le
directeur d'école pour
procéder à l'admission
de l'enfant

Du lundi au vendredi
au 02 33 83 20 10

Préparez vos documents :

Munissez-vous d'un justificatif de domicile, d'une
pièce d'identité et de votre livret de famille.

Pour tout renseignement, contacter la Communauté
de Communes des Collines du Perche Normand au
02 37 49 63 51 - scolaire@perchenormand.fr

Collines du
Perche Normand
Communauté de Communes